

B-Gosselies: Building construction work

OJ S 58/2013 22/03/2013

Contract notice

Works

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Centre de recherche en aéronautique ASBL (Cenaero)

Postal address: Rue des frères Wright 29

Town: Gosselies

Postal code: 6041

Country: Belgium

For the attention of: M. Philippe Geuzaine (directeur général)

E-mail: philippe.geuzaine@cenaero.be

Telephone: +32 71910930

Fax: +32 71910931

Internet address(es):General address of the contracting authority: <http://www.cenaero.be>**Additional information can be obtained from:**

Official name: Cenaero

Postal address: Rue des frères wright, 29

Town: Gosselies

Postal code: 6041

Country: Belgium

Contact person: Mme Cécile Goffaux

E-mail: cecile.goffaux@cenaero.be

Telephone: +32 71910937

Fax: +32 71910931

Internet address: <http://www.cenaero.be>**Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:**

Official name: Cenaero

Postal address: Rue des frères wright, 29

Town: Gosselies

Postal code: 6041

Country: Belgium

Contact person: Mme Cécile Goffaux

E-mail: cecile.goffaux@cenaero.be

Telephone: +32 71910937

Fax: +32 71910931

Internet address: <http://www.cenaero.be>**Tenders or requests to participate must be submitted:** the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Other: Centre de recherche agréé de la région wallone

I.3. Main activity

Other: Centre de recherche

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: yes

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Marché public de promotion de travaux: Conception, financement et construction d'un ensemble immobilier de bureaux pour les entreprises Cenaero et Cetic

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

Design and execution

Main site or place of performance: Gosselies

NUTS code BE322 Arr. Charleroi

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Conception, financement et construction d'un ensemble immobilier de bureaux pour les entreprises Cenaero et Cetic

II.1.6. CPV code(s)

45210000 Building construction work

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Estimated value excluding VAT: 5 400 000,00 EUR

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Option obligatoire-Financement du projet:

Voir Cahier spécial des charges.

Le pouvoir adjudicateur prévoit de financer l'ensemble des coûts liés à ce projet (acquisition du terrain, études, construction et tous frais divers) par le biais d'un financement sur une période de 20 années à compter de la réception provisoire. Le soumissionnaire proposera donc, par le biais d'une option obligatoire, le coût d'un financement pour le présent marché sous la forme d'annuités fixes pendant une période de 20 années à partir de celle du transfert de propriété du terrain et des ouvrages.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Voir Cahier spécial des charges.

Il incombe au promoteur de constituer un cautionnement conformément aux dispositions de l'article 5 du cahier général des charges des marchés publics. Ce cautionnement sera calculé sur le coût, hors taxe sur la valeur ajoutée, des ouvrages à réaliser, tel qu'il résulte du marché conclu, à l'exclusion des frais de financement, de conception et d'étude.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Voir Cahier spécial des charges.

Documents à fournir:

— Une attestation de l'ONSS (non antérieure à celle relative à l'avant-dernier trimestre civil écoulé par rapport à la date limite de réception des demandes de participation ou de réception des offres) dont il apparaît qu'elle satisfait aux exigences de l'article 17 bis/69bis de l'Arrêté Royal du 8 janvier 1996 OU pour les candidats-soumissionnaires étrangers, tout document attestant de la régularité de leur situation à l'égard des obligations sociales.

— Un certificat récent (maximum 6 mois) délivré par le receveur des Contributions dont il apparaît qu'elle satisfait aux exigences de l'article 17 § 2, 6°/69 §2 6° de l'Arrêté Royal du 8 janvier 1996.

— Un certificat récent (maximum 6 mois) délivré par le receveur du bureau de TVA compétent dont il apparaît qu'elle satisfait aux exigences de l'article 17 § 2, 6°/69 §2 6° de l'Arrêté Royal du 8 janvier 1996.

— Un extrait du casier judiciaire récent (maximum 6 mois) dont il résulte que le candidat-soumissionnaire n'a fait l'objet d'aucune condamnation suite à un délit affectant sa moralité professionnelle. Le casier judiciaire des personnes morales (sociétés) est à demander au Service du casier judiciaire central.

-par courrier à l'adresse : SPF Justice - DG Organisation judiciaire - Casier judiciaire central - 115 boulevard de Waterloo - 1000 Bruxelles

-par fax au numéro +32 25522782

-par e-mail à cjc-csr@just.fgov.be / Publications/Publicaties On Line Page 2 of 3

<http://www.publicationsonline.be/asp/TenderPreview.aspDocNr=2011049131&Print=0> 4/11 /2011

*Une déclaration récente (maximum 6 mois) délivrée par le Greffier en chef du Tribunal de Commerce compétent dont il résulte que le soumissionnaire ne se trouve pas dans l'une des situations de l'article 17 § 2, 1°, 2°/69 § 2, 1°, 2° de l'Arrêté Royal du 8 janvier 1996.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Voir Cahier spécial des charges.

Le promoteur doit disposer d'une capacité financière et économique suffisante pour réaliser le marché sans faire courir le moindre risque de quelque ordre qu'il soit au Pouvoir Adjudicateur.

Minimum level(s) of standards possibly required: Voir Cahier spécial des charges.

La capacité du promoteur est évaluée en application des critères suivants:

— Le promoteur et l'ensemble des associés et/ou sous-traitants, doivent avoir réalisé au cours du dernier exercice comptable connu un chiffre d'affaires minimal total de 10 000 000 EUR (dix millions d'euros).

— Le promoteur et l'ensemble des associés et/ou sous-traitants, doivent disposer de fonds propres minimaux d'un montant de 20 000 000 EUR (vingt millions d'euros), comme en attesteront les derniers comptes annuels déposés.

— L'organisme de financement impliqué dans le cadre de l'option obligatoire qui se chargera du financement de la réalisation de la construction doit disposer d'un rating minimal investment Grade attribué par une agence de notation indépendante de renommée internationale.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Voir Cahier spécial des charges.

Vu la diversité des disciplines requises dans le cahier spécial des charges, le Pouvoir Adjudicateur doit s'assurer que chacune des parties du promoteur au sens de l'article 4 du cahier spécial des charges, dispose, par domaine, des nécessaires expériences et compétences techniques pertinentes.

Conformément à l'article 19 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996, les soumissionnaires peuvent se prévaloir de la capacité technique d'autres entités, indépendamment de la nature juridique de leurs liens avec ces entités, moyennant toutefois la production d'un engagement écrit inconditionnel de celles-ci attestant qu'elles mettront leurs moyens à disposition du soumissionnaire pendant l'exécution du marché. L'expérience acquise au sein d'une société momentanée (ou dans toute autre forme de consortium) ne sera prise en considération que s'il est démontré que la partie alléguant cette expérience était réellement chargée de l'exécution proprement dite.

L'expérience acquise au sein d'une Association dénuée de personnalité juridique (ou dans toute autre forme de consortium) ne sera prise en considération que s'il est démontré que la partie alléguant cette expérience était réellement chargée de l'exécution proprement dite.

Gestion de projet:

Par gestion de projet, il faut entendre :

-la gestion journalière des activités de construction ;

-la planification de ces travaux ;

-la coordination et l'intégration des disciplines requises pour le marché ;

-la coordination des entrepreneurs et des prestataires de services impliqués dans ce marché ;

-la correspondance avec le Pouvoir Adjudicateur et le compte-rendu périodique à ce dernier.

Le soumissionnaire devra disposer de la compétence nécessaire en matière de gestion et de coordination d'un tel programme dit BF (Build, Finance), objet du présent marché.

Le soumissionnaire et, s'il s'agit d'une Association sans personnalité juridique, l'un des associés ou un sous-traitant du soumissionnaire, devra, au cours des 5 dernières années,

avoir été impliqué dans la gestion de projets d'au moins deux projets qui répondent aux conditions suivantes :

- le marché devait porter à la fois, d'une part, sur des travaux de construction et, d'autre part, sur l'établissement obligatoire d'un projet ;
- d'une valeur d'exécution d'au moins 2 500 000 EUR ;
- dont la réception provisoire a déjà lieu ou est en cours.

Le soumissionnaire précisera :

- 1.son rôle dans la gestion de projet inhérente aux références déposées ;
- 2.les mesures qui seront prises lors de l'exécution du présent marché afin d'améliorer la qualité de la gestion de projet ;

Pour les bureaux d'études :

Pour la partie conception architecturale :

- la preuve doit être apportée de l'inscription régulière de(s) architecte(s) au tableau de l'Ordre des Architectes (ou tout autre ordre équivalent pour les non-belges) ;
- la preuve doit être apportée de la responsabilité de la conception et du suivi des travaux d'au moins 2 (deux) réalisations de complexité similaire, au cours des 5 années précédant l'ouverture des offres.

Pour les prestations d'ingénierie :

- une copie du diplôme des ingénieurs civils qui seront chargés des techniques spéciales et des études de stabilité relatives au présent projet
- la présentation de 2 (deux) références similaires de l'ingénieur sur les 5 dernières années.

Pour les entreprises de travaux, associées ou sous-traitantes :

- la preuve de l'agrément en catégorie(s) et classe(s) correspondant au projet pour lequel le promoteur remet offre.
- la présentation de deux projets similaires réalisés au cours des cinq dernières années avec attestations de bonne exécution, particulièrement relatifs à la réalisation de bâtiments à faible consommation d'énergie.

Conformément à l'article 72 paragraphe 4 de l'Arrêté Royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services ainsi qu'aux concessions de travaux publics, le Pouvoir Adjudicateur se réserve expressément la possibilité d'inviter les soumissionnaires à compléter ou à expliciter les documents présentés, à quelque stade que ce soit de la procédure de passation du marché. Cette faculté n'emporte, dans le chef du candidat-soumissionnaire, aucun droit à la régularisation d'une candidature-offre irrégulière.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3.

Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

MP 2013/04

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

29.4.2013 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 29.4.2013 - 14:00

Place:

Cenaero - Bâtiment Eole, 29 rue des Frères Wright - 6041 Gosselies - Belgique

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

@Ref:01010473/2013006577

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

19.3.2013